

# LES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLES AUX BÉNÉFICIAIRES DES FONDS EUROPÉENS

## PROGRAMME

### Les règles de la commande publique applicables aux bénéficiaires des fonds européens

- \* Des directives européennes à la nouvelle réglementation des marchés publics
- \* Les conséquences du non- respect des principes fondamentaux

### Les bonnes pratiques permettant le respect des principes concurrentiels du droit de la commande publique (méthodologie)

- \* Définition préalable des besoins / cartographie des achats
- \* Programmation des achats
- \* Le rôle des différents acteurs dans la rédaction des marchés publics : prescripteur, acheteur, bénéficiaire, juriste, etc.

### La rédaction du dossier de consultation avant le lancement de la consultation : une étape fondamentale

- \* Le règlement de la consultation
- \* L'acte d'engagement
- \* Le cahier des clauses administratives particulières
- \* Le cahier des clauses techniques particulières

### Vérification de la pertinence des critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

- \* Les critères de sélection des candidatures
- \* Les critères de jugement des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

### Vérification du respect des obligations de publicité et de mise en concurrence des marchés publics

- \* Le journal officiel de l'Union européenne
- \* Le Bulletin officiel des annonces de marchés publics
- \* Les journaux d'annonces légales

### Vérification de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics

- \* L'appel d'offres
- \* Les marchés publics passés selon la procédure adaptée

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La méthode alterne théorie et cas pratiques . Les cas pratiques permettent d'illustrer l'analyse d'une demande de subvention sous le prisme de la commande publique ainsi que le montage d'un dossier de fonds européen dans le respect des règles de la commande publique.

### Objectifs

- \* Éclairer les bénéficiaires des fonds européens sur les attentes en matière de respect des règles de la commande publique
- \* Aider les bénéficiaires dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics dans ses différentes phases (planification, élaboration des documents de la consultation, passation, publicité, attribution, etc.)
- \* Éviter les erreurs commises dans l'exécution des procédures de marchés publics ainsi que des erreurs constatées au moment des contrôles

### Public

- \* Gestionnaires (instructeurs, contrôleurs)
- \* Porteurs de projet

### Durée

2 jours